

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART  
De la séance du 13 octobre 2011**

*L'an deux mille onze, le treize du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 6 octobre 2011, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire.*

*Etaient présents : Agnès KIEFFER, Mario HEGY, Corinne SIGRIST, André AMBIEHL, Astrid AMBIEHL-VICHERY, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Marie-Nella BINTZ, Jean-Claude FINANCE, Jérôme HEGY, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER, Laurent TUGLER.*

*Absents excusés et non représentés : néant*

*Absents non excusés : néant*

*Procurations : François BERNET a donné procuration à Madame Agnès KIEFFER*

*Secrétariat de séance : Katia GONCALO, Secrétaire de mairie*

*Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Madame le Maire a le plaisir d'accueillir Monsieur Hervé HENCK, qui sollicite la location du sous-sol de la bibliothèque afin d'y organiser des répétitions musicales. Ce dernier explique son projet et propose de réaliser un test sur une période de quelques jours, afin d'évaluer l'impact sonore sur l'environnement proche. Cet essai sera réalisé au cours du mois de janvier après information préalable aux administrés concernés.*

*Madame le Maire remercie Monsieur Hervé HENCK pour son intervention puis ouvre la séance de Conseil Municipal à 20h35.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 01.09.2011
2. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : fixation du taux de la taxe d'aménagement
3. Renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public
4. SIVU Centre Hardt – convention de transfert de matériel
5. Conférences départementales relatives à la programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité – délégation à l'UEM
6. Congrès des Maires 2011 – prise en charge des frais de participation
7. Informations
8. Divers

## **1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 01.09.2011**

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : fixation du taux de la taxe d'aménagement**

*Monsieur André AMBIEHL arrive à 21 heures.*

Monsieur Mario HEGY expose les dispositions de l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010.

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a abouti à la création d'un nouveau dispositif de taxation reposant sur la taxe d'aménagement.

### Objectifs du dispositif

Cette taxe, créée notamment pour lutter contre l'étalement urbain, parvenir à une utilisation économe et équilibrée des espaces et améliorer la lisibilité du régime, remplacera les nombreuses taxes d'urbanisme actuelles (Taxe Locale d'Equipement, Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles, Taxe Départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement). Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.

### Champs d'application

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Les communes disposent d'une plus grande marge de manœuvre puisqu'elles peuvent appliquer la taxe de manière différenciée sur l'ensemble du territoire en s'adaptant à la taille, aux caractéristiques et aux politiques d'aménagement qui leurs sont propres.

### Exonérations

Monsieur Mario HEGY énumère les exonérations de plein droit ainsi que les exonérations facultatives pouvant être appliquées sur délibération expresse du Conseil Municipal.

### Modalités de calcul

A l'instar de la TLE, la fourchette de taux est fixée entre 1% et 5%. Le dispositif prévoit la possibilité pour les communes de pratiquer des taux différents par secteurs de leur territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur. Dans les communes dotées d'un PLU, la Taxe d'Aménagement s'instaure de plein droit au taux de 1%. Si la commune souhaite fixer un taux supérieur à 1% ou renoncer à la Taxe d'Aménagement, le Conseil Municipal doit délibérer en ce sens avant le 30 novembre pour l'année suivante.

Le mode de calcul est le suivant :

$\text{Surface fiscale} \times \text{valeur forfaitaire (660 € en Province)} \times \text{taux communal}$
---

La valeur forfaitaire est fixée et réévaluée par arrêté ministériel en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction calculé par l'INSEE.

Pour tenir compte de certaines situations particulières et pour ne pas renchérir le coût de la fiscalité par rapport à la situation actuelle, un abattement unique de 50% est créé. Il bénéficie aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés ainsi qu'aux constructions abritant des activités économiques.

Monsieur Mario HEGY présente au Conseil Municipal diverses simulations mettant en

évidence qu'à taux égal, les produits attendus de la taxe d'aménagement sont plus élevés que ceux de l'actuelle TLE.

Cette écart est lié aux modes de calculs des deux taxes qui reposent sur des critères de surface différents.

Au vu des éléments susvisés et considérant les perspectives d'aménagement futures de la commune, Monsieur Mario HEGY propose d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 4%

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26 juillet 2007 ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

**DECIDE** à 10 voix pour et 5 voix contre

- D'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal.
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### **3. Renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public**

*Monsieur Christian KUHN et Monsieur Jérôme HEGY ne prennent pas part au vote*

Dans le cadre de la consultation pour le renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public, trois entreprises ont déposé une offre de prix ; l'entreprise WEISS de Blodelsheim, l'entreprise VIALIS de Colmar et l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach.

Monsieur Mario HEGY présente le rapport d'analyses des offres et rappelle les critères de sélection à savoir :

- Qualité et délai d'intervention
- Tarif du contrat de base avec option relamping et contrôle triennal (par foyer et par an)
- Tarifs des prestations optionnelles
- Forfait pose et dépose des illuminations de Noël (par jour de pose et/ou dépose)

Après examen des offres,

Le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité**

- De retenir l'offre la mieux-disante à savoir celle de l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach aux conditions suivantes :

Contrat de base avec option relamping et contrôle triennal des valeurs de terre : 26 € HT par foyer et par an

Forfait journalier pose et dépose des illuminations de Noël : 850 € HT

**DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6156 du Budget Primitif 2011

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document afférant à cette opération.

#### **4. SIVU Centre Hardt – convention de transfert de matériel**

*Pour mémoire :*

*Par arrêté du 17.02.2011, Monsieur le Sous-Préfet a entériné la création du SIVU Centre Hardt.*

*Suite à l'obtention de l'avis favorable du CASDIS en date du 25.07.2011, le comité syndical du SIVU du Centre Hardt s'est réuni officiellement pour la 1<sup>ère</sup> fois le 16.09.2011 afin de procéder aux élections du Président et du vice-Président.*

Il convient à présent de mettre en commun le matériel respectif de chacun des Corps afin de permettre le bon fonctionnement du nouveau Corps Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Centre Hardt.

Madame le Maire fait lecture du projet de convention ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de transfert par la commune au syndicat desdits matériels, ainsi que les droits et obligations qui en résultent pour chacune de parties.

La liste complète du matériel dont dispose actuellement le Corps de Sapeurs-Pompiers de Rustenhart est annexée à la présente convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention susvisée

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce transfert.

#### **5. Conférences départementales relatives à la programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité – délégation à l'UEM**

Madame le Maire explique que l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi NOME », prévoit que des conférences départementales doivent être organisées dans chaque département sous l'égide des Préfets.

Lors des réunions de ces conférences départementales, les Autorités Organisatrices de Distribution d'Electricité, telles que la commune de Rustenhart, doivent présenter le compte-rendu, le bilan détaillé et le programme prévisionnel relatifs aux travaux et à la qualité sur leurs réseaux de distribution d'électricité.

Le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) de la commune de Rustenhart, à savoir l'Usine Electrique Municipale (UEM) de Neuf-Brisach, participera également aux réunions de la conférence départementale du Haut-Rhin.

Madame le Maire propose de mandater l'Usine Electrique Municipale (UEM) de Neuf-Brisach pour présenter le compte-rendu, le bilan détaillé et le programme prévisionnel de la commune de Rustenhart, prévus par l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « Loi NOME ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

#### **DECIDE**

- De mandater Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Usine Electrique Municipale (UEM) de Neuf-Brisach pour présenter le compte-rendu, le bilan détaillé et le programme prévisionnel de la commune de Rustenhart, prévus par l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi

NOME »

## **6. Congrès des Maires 2011 – prise en charge des frais de participation**

*Madame le Maire quitte la salle*

Madame le Maire participera au 94<sup>ème</sup> congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France qui aura lieu les 22, 23 et 24 novembre 2011 à PARIS-EXPO, Porte de Versailles

Monsieur Mario HEGY propose que les frais de participation à ce congrès soient pris en charge par la commune.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** la prise en charge de l'intégralité des frais inhérents à la participation de Madame le Maire au congrès des Maires sur la base de leur montant réel et sur présentation de justificatifs.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6532 du budget primitif 2011

**ETEND** cette décision à toute la durée du mandat étant entendu que le congrès des Maires est organisé annuellement.

## **7. Informations**

### **1) Piste cyclable**

*Pour mémoire :*

*Par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le Conseil Municipal se portait acquéreur de trois parcelles de terres agricoles longeant la RD 18 bis afin de les mettre à disposition de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » et ce en vue d'y réaliser une piste cyclable. S'agissant de terres agricoles et après consultation de France Domaine, le Conseil Municipal fixait le tarif d'acquisition à 70 € / l'are.*

Madame le Maire explique les faits qui ont suivi cette décision.

Le 22 septembre 2011, les agriculteurs concernés par cette transaction ont été destinataires d'un courrier assorti de la copie de la délibération du Conseil Municipal, les invitant à passer en mairie afin de signer les plans du géomètre.

Monsieur Jacques HEGY, propriétaire de la parcelle n°1, section n°44 d'une superficie de 1333 m<sup>2</sup>, a refusé de signer. En effet, ce dernier estime que le tarif d'acquisition proposé par la commune n'est pas assez élevé et souhaite vendre son terrain au prix global de 1500 €, soit 112,52 € / l'are.

Madame le Maire précise qu'un tel tarif ne correspond absolument pas à la valeur des terres agricoles dans le secteur et se refuse d'acquérir les terrains à ce prix.

Aussi, le projet de création d'une piste cyclable n'inclura pas la parcelle de Monsieur Jacques HEGY.

### **2) Déclaration d'intention d'aliéner**

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition des biens immobiliers :

- sis 16 rue des Muguets, cadastrés section 3, parcelle 33 d'une contenance totale de 392 m<sup>2</sup>

### **3) Urbanisme du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 30 septembre 2011**

Les conseillers municipaux sont informés des différentes demandes d'autorisation d'urbanisme en cours.

❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE**

<b>PETITIONNAIRE(S)</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE DE DEPOT</b>
KNOERR Bernard 43 a rue de la Silberuntz 68000 COLMAR	Construction d'une maison individuelle Lotissement Hirtzfeld	12.07.2011
WALTISPERGER Pascal et GEIGER Dominique 10 c rue de Balgau 68740 RUSTENHART	Construction d'une maison individuelle Lotissement Hirtzfeld	28.07.2011
BOCKSTALLER Daniel 1b rue des Lilas 68740 RUSTENHART	Construction d'un garage	18.08.2011
MILANOVIC Cvetin 8 rue Marin la Meslée 68740 RUSTENHART	Construction d'une maison individuelle Lotissement Hirtzfeld	09.09.2011
OSIEKI Eric 13 rue des Primevères 68740 RUSTENHART	Construction d'un garage	29.09.2011

❖ **DECLARATIONS PREALABLES**

PETITIONNAIRE(S)	OBJET	DATE DE DEPOT
HAMMAN Bernard	Construction d'un carport	05.07.2011
MAIRIE DE RUSTENHART	Réfection d'un mur de clôture	26.07.2011
DE CARVALHO Michel	Réfection et élévation de la toiture	26.07.2011
JUNG Marc (géomètre)	Division Foncière	23.08.2011
KASPRZYKOWSI Audrey	Extension de l'habitat	16.09.2011
TINEL Stéphane	Installation de panneaux photovoltaïques	20.09.2011

#### **4) Départ du Sous-Préfet de Guebwiller**

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur le Sous-Préfet, Arthur SOENE a quitté ses fonctions mi-septembre pour rejoindre le Ministère de la Santé. Madame Anne LAPARRE-CASSAGNE, Sous-Préfète de Thann, se charge d'assurer l'intérim du Sous-Préfet de Guebwiller.

#### **5) Groupe scolaire : mission d'assistance à maître d'ouvrage et avancement du dossier**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission d'ouverture des plis concernant la mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) a eu lieu le 22.09.2011 à la CCER. Après négociations, l'ADHAUR a été retenu pour un montant de 19 740 € TTC.

La question de la réaffectation des bâtiments communaux après création du groupe scolaire avait amené Madame le Maire à rencontrer Madame GEBHART-LEVY, Directrice du développement chez DOMIAL. Cette dernière devait rendre fin août les conclusions de son étude. Madame le Maire donne lecture de la lettre de DOMIAL en date du 4 octobre 2011 expliquant que l'entreprise axe aujourd'hui son développement sur d'autres secteurs prioritaires. Madame le Maire regrette qu'il ait fallu attendre 4 mois pour en arriver à ce résultat et souligne que la moindre des choses eût été d'adresser à la commune une réponse plus rapide.

#### **6) Analyses d'eau**

Les rapports des dernières analyses d'eau respectent les références de qualité requises et ne présentent aucune anomalie.

#### **7) Photocopieur**

Monsieur Mario HEGY informe les conseillers qu'il étudie actuellement une offre de l'entreprise REX-ROTARY pour le rachat du contrat de maintenance du photocopieur de la mairie et des imprimantes des écoles.

### **8) Fermeture de la piscine de Fessenheim**

Pour mémoire : lors du dernier Conseil Communautaire et suite à une demande de la commune de FESSENHEIM remontant à 2009, la CCER a voté à 14 voix contre et 6 voix pour, le transfert de la compétence « piscine ». Cette décision en appelle une autre, celle de la fermeture définitive de la piscine de FESSENHEIM.

Madame le Maire donne lecture de courriers émanant des institutrices des écoles du secteur et de l'Inspectrice d'Académie.

Ces courriers rappellent les enjeux de la pratique de la natation en milieu scolaire et demande aux élus de revoir leur position afin que les élèves du secteur ne soient pas privés de cette activité qui fait partie intégrante des programmes scolaires.

La CCER envisage de trouver des créneaux libres dans les piscines avoisinantes afin de ne pas interrompre les séances de piscine des enfants de la communauté de communes.

### **9) Fermeture de la trésorerie**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la trésorerie de Blodelsheim sera malheureusement fermée de manière définitive et les services seront transférés à la trésorerie de Neuf-Brisach.

### **10) SIVU Centre Hardt**

Le SIVU Centre Hardt s'est réuni pour la première fois le 16 septembre dernier. Lors de cette séance, Madame Agnès MATTER-BALP a été élue Présidente du SIVU Centre Hardt et Madame Agnès KIEFFER, vice-Présidente.

Afin d'alléger les finances du syndicat, ces dernières ont refusé la perception d'indemnités inhérentes à leurs nouvelles fonctions.

Madame Céline MONACHELLO a également été désignée en tant que secrétaire du syndicat et sera prochainement mise à disposition du syndicat par la commune de Rustenhart.

Le syndicat s'est en outre doté d'un nouveau blason imaginé par Monsieur Jean-Luc SCHNEIDER et mis en forme par Madame Céline MONACHELLO.



### **11) Réunion GLCT à Rustenhart**

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière se réunira à Rustenhart, salle du Conseil Municipal, le mardi 15 novembre 2011 à 18h.

### **12) Inauguration de la bibliothèque municipale**

Les aspects organisationnels de l'inauguration de la bibliothèque qui aura lieu le 15 octobre 2011 sont évoqués.

### **13) Cérémonie du 11.11.2011**

Madame le Maire contactera l'Abbé Eric KRUPA pour voir s'il est possible d'organiser une messe. D'autre part, les élèves volontaires de l'école primaire viendront chanter l'hymne national et l'information sera diffusée dans le prochain bulletin mensuel *Près de Chez Vous*.

### **14) Dates du prochain Conseil Municipal**

Madame le Maire se rendant au Congrès de Maires, le Conseil Municipal du 24.11.2011 est reporté au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011.

### **8. Divers**

Madame Doris SCHNEIDER souhaite connaître la durée des travaux de la rue de la Chapelle. Madame le Maire rappelle que le délai initialement prévu est de 2 mois et demi.

Monsieur Laurent TUGLER aimerait savoir s'il est prévu de réhabiliter le sentier des Boutons d'Or. Madame le Maire envisage d'entreprendre les travaux en régie, au printemps.

Madame Astrid AMBIEHL-VICHERY rappelle que la date retenue pour les plantations automnales est le 22 octobre 2011.

Monsieur Jérôme HEGY souhaite savoir s'il est prévu de remettre en état le panier de basket détérioré sur la place de l'Eglise. Madame le Maire précise qu'un dédommagement a été sollicité auprès de l'entreprise responsable des dégâts et que les réparations seront entreprises prochainement.

D'autre part, Monsieur Jérôme HEGY sollicite l'installation d'un second panier afin de redonner au terrain de basket son aspect d'antan. Monsieur Mario HEGY souligne qu'il faudrait dans ce cas déplacer les containers. Quelques conseillers évoquent l'éventualité d'installer le terrain de basket dans un endroit moins central de la commune afin de diminuer les nuisances sonores.

Monsieur André AMBIEHL souhaite savoir quand aura lieu la journée « point à temps ». Madame le Maire répond que le devis signé a été contresigné au mois de juillet 2011 et qu'à ce jour l'entreprise SCREG n'a toujours pas arrêté la date d'exécution.

Madame Doris SCHNEIDER demande si le petit terrain communal jouxtant l'école a été mis à disposition de Monsieur et Madame SECULA afin d'y entreposer divers véhicules. Madame le Maire répond que ce n'est absolument pas le cas.

Monsieur Laurent TUGLER propose de clôturer ce terrain afin d'éviter tout abus.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h45.*